



L'équipe de Yannick Gourvil reçoit un **GRAND PRIX NATIONAL AMITER** par le Ministère de la Transition Écologique pour le projet de transformation urbaine "Habiter le lit majeur de la Touques" à Touques (14).

[Télécharger ici le dossier de presse](#)

En apportant son expertise et son savoir-faire prospectif sur les transformations urbaines nécessaires face aux risques d'inondations grandissants, Yannick Gourvil a été désigné **LAUREAT DU CONCOURS AMITER "Mieux aménager les territoires en mutations exposés aux risques naturels"** sur le site Touques—Cœur Côte Fleurie le 14 décembre dernier.

Barbara Pompili, Ministre de la Transition Écologique a également récompensé cette démarche innovante au niveau national en lui décernant un **GRAND-PRIX NATIONAL AMITER**, parmi les lauréats des 9 territoires d'expérimentation sélectionnés.

AMITER en quelques mots

Le concours AMITER, "mieux aménager les territoires en mutations exposés aux risques naturels" s'inscrit dans une politique nationale de prévention des risques naturels majeurs organisée par la DGPR, le PUCA et le CEREMA pour le Ministère de la Transition Écologique. Il vise à faire émerger des projets d'aménagement innovants permettant d'assurer le renouvellement de 9 territoires (sélectionnés au préalable parmi les 43 collectivités ayant manifesté leur intérêt en 2020), en réduisant leur vulnérabilité et en améliorant leur résilience face aux risques naturels. [Télécharger ici le règlement de concours AMITER](#)

"Aujourd'hui, deux tiers des communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel, parmi lesquels l'inondation demeure un risque majeur"
Barbara Pompili lors de la cérémonie, décembre 2021.

Un double appel de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie (CCF)

Si Deauville ou Trouville-sur-Mer voient avec inquiétude le trait de côte avancer sur les terres, Touques en deuxième ligne de ces villes côtières, n'est pas en reste. Située quelques kilomètres en amont, la commune est non seulement exposée aux aléas des marées remontant dans l'estuaire, mais aussi aux crues de la Touques (fleuve qui la borde) et aux ruissellements des ruisseaux affluents qui s'y jettent.

En manifestant son intérêt à figurer parmi les sites du concours AMITER, CCF a lancé un double appel aux équipes professionnelles compétentes sélectionnées : **d'une part de l'aide pour la gestion du risque à court terme dès 2022 ; d'autre part des idées, visant à développer sur le long terme un territoire exposé à des inondations plus fréquentes et moins maîtrisables.** [Télécharger ici le cahier des charges du site CCF](#)

Un positionnement engagé de l'équipe face l'incertitude des aléas naturels

Face à l'intensification des catastrophes naturelles sur lesquelles le réchauffement climatique joue un rôle de catalyseur, le message de l'équipe de Yannick Gourvil est clair : **il est inutile de résister à tout prix par la technique, mieux vaut apprendre à vivre avec les aléas, voire même réussir à les intégrer comme de nouveaux générateurs fondamentaux de l'aménagement urbain.** Le défi est de construire une ville adaptable qui diminue sa vulnérabilité sans pour autant se couper de son contexte de rive fluviale particulier et riche de possibles. L'invention architecturale doit ainsi établir un nouveau dialogue entre la ville et son milieu naturel, développer une culture du risque partagée par les usages et favoriser les cohabitations possibles avec l'inondation.

Une réponse en forme de stratégie adaptable et sensible

Yannick Gourvil a rassemblé *une large équipe pluridisciplinaire* (architectes, chercheurs, urbanistes, paysagistes, hydrauliciens, conseils en stratégie urbaine et philosophe) pour proposer un projet de transformation du territoire qui entrelace *les échelles spatiales* (du bassin versant à l'architecture) *et temporelles* (d'une marée de 6 heures au réchauffement climatique sur plusieurs générations) pour proposer une stratégie de Déplis (action de profiter du fleuve tant qu'il n'est pas dangereux) et de Replis (action de se protéger quand il devient un risque important). **Ces caractéristiques alternatives de valorisation du territoire permettent une relecture sensible des potentialités de métamorphoses des lieux par les risques.**

Si le site retenu dans le cadre de ce concours AMITER concernait uniquement la friche ENGIE, terrain de 34.000m² situé à la confluence de la Touques et du ruisseau de l'Epinay, l'équipe de Yannick Gourvil a su apporter une réponse à la fois plus vaste et mieux ciblée, fondée sur une étude précise à l'échelle du site, mais bien au-delà jusqu'à celle du bassin versant de la Touques.

Ces cadrages multiples adoptés par l'équipe, ont permis de proposer une stratégie urbaine portée par un processus de concertation, étendu sur plusieurs générations, et par l'instauration d'une solidarité territoriale, à laquelle la commission locale a été particulièrement sensible.

Les projets architecturaux (à l'échelle de la parcelle), mais aussi urbains (sur le lit majeur de la Touques) illustrent une connaissance précise des risques d'inondations et de leur complexité, s'appuyant sur un travail hydraulique très poussé. L'élaboration d'une stratégie prospective, dont la CCF avait émis le souhait, permet l'instauration d'une culture du risque. Cet apprentissage défendu par l'équipe est nécessaire à la cohabitation urbaine avec le lit majeur et les aléas qui le composent. Cette initiative, saluée par la commission locale, ancre avant tout la proposition de projet dans une réalité située, même si les horizons sont incertains et indéterminés. (Consulter le dossier de presse pour davantage de précisions sur le projet)

Les suites envisagées : des expérimentations d'ampleur nationale

Afin d'aider les collectivités concernées à mettre en place les projets des équipes lauréates, le Ministère de la Transition Écologique s'engage à les accompagner financièrement en mettant à leur disposition une partie du fonds de prévention des risques naturels majeurs. L'Etat prévoit également d'apporter son soutien, de manière exceptionnelle, afin de financer des études préalables ou d'apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage si elle travaille avec les Lauréats du concours.

La première réunion d'échange entre les organisateurs du concours, les collectivités locales et les équipes lauréates et mentionnées s'est tenue le 20 janvier 2022. Le concours effectuera en 2022 un passage au stade d'expérimentation avec les collectivités à court terme, dans le cadre de la réglementation actuelle (PPRI, PAPI, PLU...) et à moyen terme, dans une phase de révision grâce à des projets adaptables permettant d'habiter les zones à risques de manière attentive. Le Ministère de la Transition écologique soutient les 9 collectivités AMITER pour qu'elles passent à l'action en réalisant des projets sur des sites pilotes dans une visée de partage d'expériences au niveau national.

Pour plus d'informations sur l'appel à projet AMITER et de précisions sur le projet de l'équipe Yannick Gourvil : [Télécharger ici le dossier de presse](#) ou contactez-nous par mail à l'adresse suivante : ygarchitecte@gmail.com

Informations complémentaires

Prochaines communications du projet lauréat

- *Habitabilité sur terre : que peut l'architecture?*, conversation "vulnérabilités", organisés par les ministères de la Culture et du Logement, avec Michel Lussault, Thierry Paquot, Eric Daniel-Lacombe, Thierry Paquot, Magali Reghezza, Yannick Gourvil et Jeffrey Raven, le 17 février 2022 ;
- Publication du catalogue des 64 projets remis au concours AMITER par le PUCA, prévue en mars 2022 ;
- *Patrimoine, musées, archives, architecture, quels risques, quelles expériences en Europe?* Colloque dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, avec Eric Daniel-Lacombe, Ann Bourges, Jelka Pirkovic, Ulla Salmela, Philippe Rahm, Oliver Martin et Yannick Gourvil, à l'Institut National du Patrimoine, Galerie Vivienne, Paris, le 24 mars 2022;
- Exposition *Cohabiter les sols incertains : des abris ouverts*, Yannick Gourvil, commissaire et auteur, Galerie de l'Ensa Paris-la Villette, Paris, mai 2022 ;
- Un colloque AMITER est en préparation par le PUCA et la DGPR.

Composition de l'équipe Lauréate et Grand Prix national AMITER

Yannick Gourvil, ET ALORS (architecte mandataire), Céline Bodart (architecte-chercheure), Zoé Faou (architecte), Commune (architecture et participation), BMC2 (architectes), Artelia (ingénierie hydraulique, résilience urbaine et stratégies), Atelier Sylvos (paysage) et Chris Younès (philosophe).

Organisation du concours AMITER

Ministère de la Transition Écologique, DGPR (Direction générale de la prévention des risques, PUCA (Plan urbanisme, construction, architecture), CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Jury national AMITER

Eric Daniel-Lacombe, président du jury, Véronique Lehideux, Hélène Peskine, Christophe Delmar, Jean-Michel Jacquet, Jean-Louis Ducreux, Emmanuel Nebout, Pascal Poupinot, Jean-Pascal Lebreton, Yann Deniaud, Ludovic Faytre, Marie-France Beaufilets et Isabel Diaz.

Commission locale, site Touques - Coeur Côte Fleurie

Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, DDTM14, CAUE14, ACE, PCE, élus et conseillers communautaires.

Contact

Yannick Gourvil ET ALORS, 15 rue martel 75010 Paris, 06. 85.69.29.94, ygarchitecte@gmail.com

